



## Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 11/2024 relatif l'étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 13 et 20 janvier 2025, pour l'étude du préavis No 11/2024. Elle remercie Monsieur Charly Viquerat, Municipal, pour sa présence lors de la séance du 20 janvier de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable.

Parmi ces questions, la CF a sélectionné celles qui semblent les plus pertinentes pour la compréhension de ce préavis. Elles font l'objet du présent rapport.

Ce projet porte sur une l'étude d'une installation de pompage au lac en vue de la création d'une boucle d'énergie. Le souhait de la Municipalité est de participer à cette étude pour s'assurer que les intérêts de la Commune soient pris en compte. A titre d'exemple, la SEFA seule ne prendrait pas en compte la possibilité de distribuer de l'eau industrielle pour éviter le gaspillage de l'eau potable.

La concession de Chanivaz doit être renouvelée en 2027. Les services du canton estiment qu'il n'est pas raisonnable d'utiliser l'eau potable pour l'irrigation. Il risque d'être difficile de renouveler la concession en l'état ; il faut prévoir une diminution du débit maximal actuel de 7'500 litres/minutes pour l'irrigation. Cette étude de faisabilité doit permettre de donner des arguments, soit pour défendre le débit actuel, soit pour trouver des alternatives économiquement viables.

La commune est actionnaire de la SEFA à hauteur de CHF 536'000.-

Les chiffres de 9'000 GWh/an et 12'500 GWh/an annoncés dans le préavis sont en fait des MWh/an. Ces chiffres sont empruntés à d'autres réseaux de chaleur dont celui de Morges-Lac.

Hors irrigation, le projet est estimé à ce stade entre 27 et 30 millions de francs ; tout dépendra du périmètre de distribution. L'étude de faisabilité devrait permettre d'affiner ces montants et de chiffrer les options liées à l'irrigation. Si le projet abouti, une société dédiée serait mise sur pied pour exécuter le projet de construction et exploiter la boucle d'énergie. Au moment de sa création, la participation de la commune sera discutée.

Selon le dernier état financier (16.01.2025) les liquidités totales de la commune se montent à CHF 6'852'300.-. Les états des préavis encore à payer s'élèvent à CHF 1'165'000.-

## Conclusions

En conclusion la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre l'étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc ;
2. d'allouer le crédit de CHF 90'000.- pour financer cette étude ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les délais légaux.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson



Président

Auréli Roulet Wyss



Rapporteur

Etoy, le 20 janvier 2025